

**VILLE de DOL-DE-BRETAGNE****CONSEIL MUNICIPAL du 09 juin 2017**

-----

**- COMPTE RENDU de SEANCE -**

**Présents :** M. RAPINEL, Maire - Président ; Mme FONTMORIN, M. PEDRON, M. BARAT, Mme COUAPEL, M. TONNEAU, Mme GREGOIRE, M. MALECOT, M. AMIOT, Mme ROUYEZ, M. REHEL, Mme MACE, Mme JOUQUAN, M. ROTA, Mme PRUNIER-BRIAND, M. BREGAINT, Mme LAVERDUNT, M. LEPORT, Mme PINÇON, Mme GRACE, M. LEFOUR, Mme DELAMAIRE.

**Représentés :** M. COADIC (représenté par M. le Maire), Mme DENOUAL-EGAUX (représentée par M. BREGAINT), M. POULAIN (représenté par M. LEPORT), Mme FRONTEAU (représentée par M. AMIOT), M. MERCIER (représenté par M. LEFOUR), Mme HERY (représentée par Mme DELAMAIRE).

---

Adoption du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 05 mai 2017 :

Ledit Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.

-----

**1. Budget Général 2017 : DM 1.**

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, **valide** à l'unanimité la proposition de DM 1 au Budget Général 2017 telle que présentée ci-avant par M. le Maire et **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

**2. Assurances de la Ville : engagement d'une consultation – validation du D.C.E.**

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, **adopte** à l'unanimité le DCE élaboré pour la consultation « assurances » à engager, **autorise** en conséquence le Maire à engager la consultation et **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

**3. Déviation est de la Ville – aménagement de la RD 4 entre la déviation et l'entrée de l'agglomération : acquisition d'une bande de terrain nécessaire à l'élargissement de la voie.**

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, **décide** à l'unanimité d'acquérir une bande de terrain située le long de la RD 4, d'une longueur d'environ 200 mètres et d'une largeur d'environ 4 à 5 mètres, partie de la parcelle cadastrée AT 469 appartenant à M. Albert PICHON, domicilié 8 Le Pont du Vivier à Mont-Dol, **fixe** le prix d'acquisition à 4,00 € le m<sup>2</sup>, **précise** qu'une indemnité d'éviction est due au fermier en place et calculée selon un barème forfaitaire, **précise** que les frais d'arpentage et d'acte sont à la charge de la Ville de Dol, **charge** l'étude des notaires associés, sise place Toullier à Dol, de la rédaction de l'acte et **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

**4. Domaine du Grand Beauvais : vente d'un lot.**

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, **décide** à l'unanimité de vendre à M. et Mme RENARD Stéphane et Rozenn, domiciliés 9 La Ligandière à Tinténiac (35190), le lot n° 19, d'une superficie d'environ 492 m<sup>2</sup>, parcelle cadastrée AK 814. Le prix de vente est de 63 960 € TTC, **dit** que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur, **charge** l'étude des notaires associés, sis place Toullier à Dol-de-Bretagne, de la rédaction de l'acte correspondant et **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

## **5. Logement – nouveau dispositif « Pinel » : demande d'agrément pour les opérations d'investissement locatif sur la commune.**

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré,

- Vu la loi de Finances pour 2017 du 29 décembre 2016, notamment son article 68 ;
- Vu le Code Général des Impôts, notamment son article 199 nonovicies ;
- Vu le décret 2017-761 du 04 mai 2017 fixant notamment les conditions d'éligibilité des communes classées dans la zone C ;
- Considérant que la Ville de Dol-de-Bretagne, centre d'un bassin de vie de plus de 20 000 habitants, subit un déséquilibre entre l'offre et la demande de logements ;
- Considérant que la Ville de Dol respecte les conditions permettant de solliciter l'agrément pour les investissements locatifs en zone C ;

**sollicite** à l'unanimité auprès de M. le Préfet de la Région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine, l'agrément ouvrant droit au « nouveau dispositif Pinel » pour les opérations d'investissement locatif intermédiaire situées sur le territoire de la commune de Dol-de-Bretagne et **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

## **6. ZAC de Maboué : desserte en eau en potable et défense incendie de la ZAC – Engagement de travaux via le Syndicat des Eaux de Beaufort.**

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, **adopte** à l'unanimité l'étude chiffrée du Syndicat des Eaux de Beaufort, **s'engage** à rembourser le montant de la dépense au Syndicat Intercommunal des Eaux de Beaufort, par virement à son compte à la Perception de Saint-Malo Municipal et **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

## **7. LIRA'DOL : engagement de l'édition 2017/2018.**

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, **décide** à l'unanimité de reconduire l'opération animation-lecture Lira'Dol pour une nouvelle édition 2017/2018, **sollicite** dès à présent les subventions susceptibles d'être accordées par l'Etat (D.R.A.C), les collectivités territoriales (Conseil Général, Conseil Régional, communes participantes), la Communauté de Communes du Pays de Dol et tout autre organisme concerné par ce type d'opération et **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

## **8. Contentieux « Jouneaux » : règlement du litige.**

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, **valide** à l'unanimité la proposition de protocole transactionnel telle que présentée et proposée ci-avant en règlement définitif du contentieux « Jouneaux » et **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer ledit protocole et tous documents afférents à ce dossier.

## **9. Appel à projet du Conseil Régional – Dynamisme des centres-villes : candidature de la Ville de Dol.**

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, **décide** à l'unanimité de présenter le projet d'aménagement du quartier de l'Hermine dans le cadre de l'appel à candidatures lancé par le Conseil Régional de Bretagne pour « le Dynamisme des centres-villes », candidature au cycle opérationnel et **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

## **10. Renouvellement du matériel de diffusion sonore de la salle de spectacles de l'Odysée : adoption du DCE.**

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, **adopte** à l'unanimité le DCE pour le renouvellement du matériel acoustique et de diffusion sonore de la salle de spectacles de l'Odysée, **autorise** en conséquence le Maire à engager la consultation afférente et **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

## **11. Informations MAPA.**

M. le Maire communique à l'Assemblée les informations suivantes concernant des MAPA :

➤ **Marché de travaux « Espace Nominoë » : Avenants :**

Lot 01 – Gros Oeuvre – ETPO – Dol :	
Montant initial du marché :	30 300,00 € H.T.
Montant avenant n°1 :	1 443,28 € H.T. (4,76 %)
Lot 05 – Menuiseries extérieures – AMSA Ouest :	
Montant initial du marché :	21 995,00 € H.T.
Montant avenant n°1 :	6 669,00 € H.T.
Lot 06 – Menuiseries intérieures – SARL PAPAIL :	
Montant initial du marché :	4 947,30 € H.T.
Montant avenant n°1 :	- 217,10 € H.T.
Lot 10 – Escalier-Serrurerie – AMSA Ouest :	
Montant initial du marché :	44 365,51 € H.T.
Montant avenant n°1 :	5 679,39 € H.T.
Lot 11 – Ascenseur – SAS ABH :	
Montant initial du marché :	19 450,00 € H.T.
Montant avenant n°1 :	1 300,00 € H.T.
Montant avenant n°2 :	696,00 € H.T.

➤ **Marché d'étude : révision du P.L.U. – Cabinet K Urbain - Fougères :**

Montant initial du marché :	40 800,00 € H.T.
Montant avenant n°1 :	2 999,25 € H.T.
Montant avenant n°2 :	5 571,33 € H.T.

➤ **Marché de travaux : mise aux normes sécurité - accessibilité de la salle Chateaubriand – phase 2 :**

Résultat de la consultation :

Lot 01 – Couverture – Désamiantage – Désenfumage – Société Couverture Malouine :	
Montant du marché :	167 203,34 € H.T.
Lot 02 – Renfort charpente métallique – SARL Daniel – Roz-Landrieux :	
Montant du marché :	9 034,25 € H.T.
Lot 03 – Doublage – Isolation – Faux plafonds – Entreprise KOEHE – Dingé :	
Montant du marché :	23 481,05 € H.T.
Lot 04 – Electricité – SAS ATCE – Saint-Malo :	
Montant du marché :	6 046,53 € H.T.
<u>Total marché :</u>	<u>205 765,17 € H.T.</u>

➤ **Marché de travaux : ZAC de Maboué – viabilisation tranche 1 et 2 :**

Résultat de la consultation :

Lot 01 – Terrassement – Assainissement – Ouest TP – Dinan :	
Montant du marché :	599 519,20 € H.T.
Lot 02 – Aménagement de la voirie – Potin / Ouest TP / Serendip :	
Montant du marché :	612 696,50 € H.T.
Lot 03 – Génie Civil – Telecom – Eclairage – Société ALLEZ – Saint-Malo :	
Montant du marché :	180 550,00 € H.T.
Lot 04 – Espaces Verts – Société POISSON :	
Montant du marché :	80 017,17 € H.T.
Lot 05 – Mobilier urbain – Société JOURDANIERE NATURE :	
Montant du marché :	156 108,40 € H.T.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, **prend acte** de ces informations sur les MAPA en cours.

Pour affichage le 19 juin 2017.

Le Maire,  
Denis RAPINEL

